

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ وَصَلَّى اللَّهُ عَلَى نَبِيِّهِ الْكَرِيمِ

Monsieur Le Président,

Excellences Messieurs les Ministres,

**Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants
Permanents,**

Honorables participants,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de remercier, au nom du peuple et du Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, tous les organisateurs de cet important événement et en particulier le Gouvernement japonais, pour avoir organisé la présente rencontre sur la sûreté nucléaire.

Mesdames et Messieurs,

Il y a 21 mois et plus précisément le 11 mars 2011, eut lieu l'accident de Fukushima, une catastrophe qui a saisi de stupéfaction le monde entier.

Ainsi, ce n'est pas seulement le Japon qui a été touché par cette catastrophe, mais c'est l'ensemble de la communauté internationale qui, à l'occasion et comme aujourd'hui, témoigne de toute sa solidarité au grand peuple nippon.

Mesdames et Messieurs,

La radioactivité, que l'on définit comme un phénomène d'émission par certains éléments dits radioactifs de rayonnements divers, est utile dans beaucoup de domaines de la vie et en particulier :

- La médecine à travers le diagnostic médical, la radiothérapie, la curiethérapie et la médecine nucléaire.
- L'industrie en ce qui concerne la gammagraphie, les jauges de niveaux et l'industrie alimentaire.
- La sécurité pour tout ce qui touche notamment au contrôle non destructif.

- L'énergie à travers la production de l'énergie nucléaire, ...

Toutefois, la radioactivité n'est réellement au service de l'homme que si elle suit les règles de la radioprotection, de la sûreté et de la sécurité nucléaire, fixées par les organismes compétents en la matière tels que le CIPR (Comité International pour la Protection Radiologique) ou l'AIEA. Ces règles sont basées sur le retour d'expériences, d'où l'intérêt de cette rencontre et la raison de la présence de tant des sommités dans cette salle.

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs,

La Mauritanie s'est engagée, récemment mais avec une ferme volonté politique, dans une politique nationale axée sur la sûreté et la sécurité nucléaire et ce, à travers une coopération dynamique avec différents partenaires dont l'Agence Internationale de l'Energie Atomique. Cette volonté s'est traduite par la mise en place, coup sur coup, d'une législation nationale rigoureuse (Loi 009-2010, du 20 janvier 2010, relative à l'énergie nucléaire et ses décrets d'application) et d'un organisme de réglementation indépendant dénommé Autorité Nationale de Radioprotection, de Sûreté et de Sécurité Nucléaire (ARSN) dont j'ai l'honneur d'assumer la présidence sous la tutelle de Monsieur le Premier Ministre. Cette jeune structure a déjà adhéré à plusieurs forums de sécurité nucléaire (NATO-CNRB, Forum africain de régulateurs, ...) et signé plusieurs conventions portant notamment sur les déchets et les urgences radiologiques et nucléaires. Elle reste ouverte à toute forme de coopération dans le domaine de la sûreté nucléaire.

Sur ce, Monsieur Le Président, je remercie toute l'assistance pour sa bienveillante attention.

Le Président de l'ARSN

Décembre 2012